



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Services de l'État**

Bureau des procédures environnementales
Affaire suivie par Catherine KENZOUA
Tel : 01.64.71.77.28
catherine.kenzoua@seine-et-marne.gouv.fr

Melun, le 13 mai 2025

Le préfet de Seine-et-Marne

à

Monsieur le président du SMAGE des 2 Morin

Objet : Ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux de réduction des inondations par ruissellement.

P.J. : – copie de mon arrêté n°2025-15/DCSE/BPE/EXP du 12 mai 2025,
– avis d'enquête,
– certificat d'affichage.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, une copie de mon arrêté, n°2025-15/DCSE/BPE/EXP du 12 mai 2025 portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) des travaux de réduction des inondations par ruissellement sur sept communes de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie. Cette enquête aura lieu d du lundi 16 juin 2025 à 9h00 au mercredi 16 juillet 2025 à 16h00 sur le territoire des communes de Bouleurs, Coutevroult, Quincy-Voisins, Maisoncelles-en-Brie, Sancy, Vaucourtois et Villiers-sur-Morin. Le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Maisoncelles-en-Brie.

Afin de prévenir tout vice de forme susceptible d'entacher les décisions qui seront prises ultérieurement, je vous serais obligé de bien vouloir veiller à ce que les formalités de publicité, énoncées dans mon arrêté, soient exécutées dans les formes et délais requis.

Dans le cadre de la prévention du contentieux, je vous invite à m'adresser, au terme du délai réglementaire d'affichage, un certificat attestant l'exécution de cette formalité.

Je vous précise qu'il vous appartiendra de régler les frais d'insertion de l'avis d'enquête que je fais réaliser dans la presse de Seine-et-Marne, les frais liés à la dématérialisation de l'enquête mise en œuvre par la société Publilégal, ainsi que les indemnités qui seront attribuées au commissaire enquêteur titulaire dont le montant vous sera notifié par ordonnance du tribunal administratif de Melun.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter tout renseignement que vous jugeriez nécessaire.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture,

Sébastien LIME

Copie pour information à :
M. le sous-préfet de Meaux,
M le Directeur Départemental des Territoires de Seine-et-Marne (SEPR).